



SAINT-JOSEPH
REIMS

Tarifs Lycée 2009-2010

CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE (Facturé sur 10 mois)

Le principe de péréquation fait appel à la solidarité entre les familles afin qu'aucune de celles-ci ne soit empêchée, pour des motifs d'ordre financier, de donner à ses enfants l'éducation qu'elle souhaite.

Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Joseph : réduction de 20 % au 2ème enfant, de 30% au 3ème enfant, de 40% au 4ème, etc... De même, une réduction de 5% au 2ème enfant et de 10% au 3ème enfant et suivants sera effectuée sur la restauration.

La catégorie moyenne est la catégorie D. Pour cette catégorie et les trois supérieures (A, B et C), aucun justificatif n'est demandé. Pour les catégories inférieures (E, F et G), une copie de l'avis d'imposition des revenus de 2008 doit être fournie au service comptable. A défaut, le tarif de la catégorie D sera appliqué.

Ce cadre n'est pas rigide. Dans certaines situations particulières (perte d'emploi, maladie grave ou autre raison majeure), des aides peuvent être apportées. Les familles concernées doivent dans ce cas prendre rendez-vous avec le directeur. Une solution favorable sera recherchée en application des directives du Conseil d'administration de l'Association Saint-Joseph.

Contribution familiale à payer en fonction du revenu de la famille (Base : Revenu imposable 2008)						2009-2010	
Cat.	Revenu	Nombre d'enfants à charge				Contribution mensuelle	
		1	2	3	4		5 et +
A	supérieur à	39 750	42 000	47 500	53 250	58 000	199,00 €
B	inférieur à	39 750	42 000	47 500	53 250	58 000	194,00 €
C	inférieur à	33 250	35 500	39 750	46 000	53 250	189,00 €
D	inférieur à	25 750	28 000	32 250	37 750	43 250	183,50 €
E	inférieur à	21 500	23 750	28 500	33 250	38 750	174,50 €
F	inférieur à	17 000	21 000	24 250	29 000	34 250	169,50 €
G	inférieur à	13 750	17 000	20 000	24 750	29 000	162,50 €

RESTAURATION DE MIDI (Facturé sur 10 mois)

Demi-pension mensuelle (5 repas par semaine)	135 €
Demi-pension mensuelle (4 repas par semaine)	108 €
Demi-pension mensuelle (3 repas par semaine)	81 €
Demi-pension mensuelle (2 repas par semaine)	54 €
Demi-pension mensuelle (1 repas par semaine)	27 €
Le repas occasionnel	8,50 €

Les lycéens passent au self-service à partir de 12 heures. Le repas est surveillé.

INTERNAT (Facturé sur 10 mois)

- pour les secondes jusqu'au vendredi soir : **410 € par mois.**
- pour les 1° et les terminales jusqu'au samedi matin : **440 € par mois.**

Internat ville Déjeuners et 5 soirs	297 €
Internat ville Déjeuners et 4 soirs	270 €
Internat ville Déjeuners et 3 soirs	243 €
Internat ville Déjeuners et 2 soirs	216 €
Internat ville Déjeuners et 1 soir	188 €

L'internat ville est un internat sans hébergement. Cette possibilité est offerte aux élèves habitant Reims et désireux de profiter des études de l'internat.